



Compte rendu succinct du comité syndical
du SMT Artois-Gohelle du jeudi 7 avril 2022

Le **jeudi 7 avril 2022 à 10h00**, les membres du comité du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER**, 1^{er} vice-président et de M. **Christophe PILCH**, 2^e vice-président.

Titulaire(s) présent(s) :

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Alain DE CARRION ; M. David THELLIER ; M. Ludovic IDZIAK

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; Mme Valérie CUVILLIER (*à partir du point 3*) ; M. Christophe PILCH ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Daniel MACIEJASZ

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Laurent DUPORGE ; M. Daniel KRUSZKA

Titulaire(s) absent(s)/excusé(s) :

CABBALR: M. Julien DAGBERT ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Daniel LEFEBVRE

CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; M. Charly MÉHAIGNERY

CALL : M. Jean-Marc TELLIER ; M. Pierre CHÉRET ; M. Alain SZABO ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Dominique RÉAL ;

Suppléant(s) présent (s)

CABBALR : néant

CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Nicolas MOREAUX

CALL : néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR :; Mme Véronique CLÉRY ; M. Bernard DELETRE ; M. Maurice LECOMTE ; Mme Janine PROOT ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Bertrand LELEU M. Bruno CHRÉTIEN ;

CAHC : M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ; Mme Marine TONDELIER ; Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ;

CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Pouvoirs : M. Alain DUBREUCQ a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; M. Pierre CHÉRET a donné pouvoir à Mme Valérie CUVILLIER

Suppléances : M. Philippe KEMEL a été suppléé par M. Marcelo DELLA FRANCA ; M. Steeve BRIOIS a été suppléé par M. Nicolas MOREAUX

Secrétaire de séance : M. Daniel KRUSZKA

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Alexandre MASSON ; Elise POUILLET ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET, Lowyk MEURIN



Le comité syndical :

- **A PRIS CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2022/16 à 2022/29) prises sur délégation du comité syndical ;
- 1. **A APPROUVÉ** le budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **20 332 800 €**
- Section d'investissement : **2 534 000 €**

2022/08/CS

Adopté à la majorité relative (10 voix, 1 abstention M. Nicolas MOREAUX)

&

A APPROUVÉ le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe transport, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Section d'exploitation : **101 794 800 €**
- Section d'investissement : **33 810 800 €**

2022/09/CS

Adopté à la majorité relative (10 voix, 1 abstention M. Nicolas MOREAUX)

2. **A DÉCIDÉ** la création des autorisations de programme suivantes :

N°	Objet	AP	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
100	Extension Bulle 6	5 350 000	4 101	1 650 000	3 495 899	200 000	0
101	PEM Sud Béthune	1 500 000	0	100 000	1 400 000	0	0
102	Matériel roulant	19 377 000	0	5 117 600	7 859 400	0	6 400 000
103	Mobilier urbain	911 155	71 155	210 000	210 000	210 000	210 000
104	Mise en accessibilité	3 000 000	0	750 000	750 000	750 000	750 000
105	Franchissement A1	4 500 000	0	50 000	2 250 000	2 200 000	0
106	BI Systèmes	220 000		20 000	200 000	0	0
107	Vidéosurveillance	450 000		150 000	150 000	150 000	0

Et **A DÉCIDÉ** la création de l'autorisation d'engagement suivante :



N°	Objet	AE	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10	AMO DSP	180 000	0	90 000	90 000	0	0

2022/10/CS

Adopté à l'unanimité (11 voix)

3. **A FIXÉ** comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres du SMT Artois-Gohelle :

Membre du SMTAG	Niveau de participation 2022	Participation 2022
<i>CABBALR</i>	<i>39,93%</i>	<i>7 188 049 €</i>
<i>CAHC</i>	<i>24,57%</i>	<i>4 423 093 €</i>
<i>CALL</i>	<i>35,49%</i>	<i>6 388 858 €</i>
Total	100%	18 000 000 €

2022/11/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

4. **A DÉCIDÉ** d'exonérer partiellement le groupement d'entreprises Bouygues Energies Services / Santerne-Citeos des pénalités dues au titre du marché n°16SM44 – Eclairage et effacement de réseaux à Liévin et Lens sur l'itinéraire du BHNS, soit la somme de 1 039 613,60 € et de maintenir une pénalité de 200 000 €. **ET AUTORISE** le président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

2022/12/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

5. **A DÉCIDÉ** d'exonérer totalement la société Verrier (62620 RUITZ) des pénalités dues au titre du marché n°18SM02 – Effacement des réseaux- Chemin latéral à Haillicourt, soit la somme de 16 069,84 €. **ET AUTORISE** le président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

2022/13/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

6. **A APPROUVÉ** le principe de réalisation prochaine d'une enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC²) sur le ressort territorial du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle.
ET AUTORISE le président à signer tous les actes relatifs au lancement et à la réalisation de l'enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC²).
ET AUTORISE le président à aller chercher des subventions auprès de tout autre partenaire en plus de l'Etat (ADEME, Région, Département, etc.).

2022/14/CS

Adopté à l'unanimité (13 voix)

7. **APPROUVE** le nouveau régime des amendes Tadao et les délais d'application de la majoration sur le montant initial de l'amende.



ET AUTORISE le président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

2022/15/CS
Adopté à l'unanimité (13 voix)

* *
*

*Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent compte rendu, sont disponibles
au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle*